

267 P NP **DM210**

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable

6211-24-020

Mémoire sur le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de
L'Érable

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)

1800 avenue Saint-Laurent, Plessisville, G6L 2P8

Tél : 819-980-8038

Décembre 2009



GROUPE DE CONCERTATION DES BASSIN VERSANT DE LA ZONE
BÉCANCOUR

Projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable
Mémoire du GROBEC

Monsieur le Président,

Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) est un organisme à but non lucratif regroupant l'ensemble des acteurs de la zone Bécancour (monde municipal, agricole, forestier et autres) concernés par la ressource eau. Sa mission première est la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'ensemble de son territoire.

Le drainage de 63% de la zone d'étude du projet d'aménagement du parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable s'effectue vers la rivière Bécancour. Ainsi, un total de 119km² de la zone d'étude fait partie du territoire couvert par GROBEC. C'est pourquoi GROBEC s'est intéressé aux impacts potentiels de l'aménagement du parc éolien de L'Érables sur la ressource hydrique.

À la lecture de l'étude d'impact déposé par SNC Lavalin en mars 2009, il semble que, si les mesures d'atténuation présentées sont mises en applications lors des phases de construction, d'exploitation et de désaffectation du parc éolien de L'Érable, la ressource hydrique ainsi que la faune si rattachant ne devraient pas subir d'impacts néfastes majeurs.

Par contre la connaissance des particularités du secteur, pentes généralement fortes, hausses rapides du débit des cours d'eau suite à des événements de pluies et problématiques importantes d'érosion, amènent GROBEC à faire quelques recommandations visant à réduire le plus possible les impacts sur la ressource eau.

Tout d'abord, la construction de 17km de nouveaux chemins ainsi que la réfection ou la modification de 11km de chemins existants occasionnera nécessairement des changements au niveau du réseau de fossés de drainage sur la zone d'étude. Ces modifications pourraient accentuer les débits de pointe et causer des problématiques d'érosion. GROBEC souhaite donc que, lors de la construction ou la modification des chemins d'accès ainsi qu'après les travaux, le promoteur prenne les mesures nécessaires afin de limiter la vitesse d'écoulement des fossés de drainage en direction des cours d'eau et plans d'eau permanents ou intermittents. Pour ce faire, le promoteur doit prévoir, en plus des mesures d'atténuation courantes, des ouvrages pour intercepter et dissiper l'énergie hydrique, stabiliser les fossés de drainage et zones de travail et végétaliser le plus rapidement possible les zones mises à nues.

De plus, GROBEC estime que le promoteur doit faire tout ce qui est possible pour limiter l'apport de sédiments aux cours d'eau et plan d'eau permanents ou intermittents. À titre d'exemple le promoteur pourrait aménager des bassins de sédimentation aux endroits névralgiques de la zone d'étude.

Finalement, il est essentiel que le suivi et l'entretien de tous les aménagements réalisés dans le cadre du parc éolien De l'Érable, visant soit à réduire la vitesse d'écoulement ou l'apport en sédiment au réseau hydrique, soient assurés par le promoteur. Toujours à titre d'exemple, des nettoyages réguliers des bassins de sédimentations devraient être prévus par le promoteur et une attention particulière devrait être portée aux aménagements dans l'année suivant la réalisation de travaux terrains.

Merci de l'attention que vous porterez à notre mémoire.

Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)

Simon Lemieux
Directeur général